



Télévision régionale – Région Arc jurassien

<p>Zone de desserte et concession</p> <p><i>Zone Arc jurassien (no 4)</i></p> <p>1 concession avec mandat de prestations et quote-part de la redevance de 2'661'544 francs.</p>	
<p>Candidatures</p> <ul style="list-style-type: none">• Canal Alpha SA• ARC TV (Pierre Steulet und F. Bernasconi et Cie SA)	
<p>La concession est octroyée à:</p> <p>Canal alpha</p> <p>cf. www.ofcom.admin.ch → Radio & Télévision → Actualités</p>	
<p>Résultat de l'évaluation</p> <p>En ce qui concerne les conditions cadre pour la production des programmes, Arc TV marque un léger avantage, notamment grâce à la description de son processus de gestion de qualité très poussée et une dotation en personnel journalistique supérieure à celle de Canal Alpha. En matière de formation et de perfectionnement, Canal Alpha alloue en revanche un montant supérieur à la formation et au perfectionnement par rédacteur/animateur. Quant aux conditions de travail et aux prestations promises au niveau de la couverture de l'information, les deux candidats proposent des concepts équivalents. En définitive, aucun des deux dossiers ne se démarque manifestement de l'autre.</p> <p>Selon la loi sur la radio et la télévision, dans un cas semblable, c'est le candidat le moins dépendant d'autres diffuseurs et d'autres entreprises du secteur des médias dans la zone de desserte concernée qui emporte la concession. En l'occurrence, Les liens capitalistiques et personnels entre Arc TV et les deux stations de radio concessionnées dans l'arc jurassien, BNJ FM et Arc FM, sont évidents. Les formes de coopération que Canal Alpha a instaurées avec d'autres médias n'atteignent pas la même intensité.</p>	
<p>Critères de décision</p> <p>Pour son évaluation, l'autorité concédante ne s'appuie pas sur n'importe quelle notion générale de qualité ni principalement sur la réaction du marché, actuelle ou attendue. Elle doit suivre les grandes lignes tracées par le législateur lors de l'introduction du système de répartition des redevances. Il s'agit notamment de l'attribution d'un montant aux médias électroniques, afin d'encourager les processus de formation démocratique de l'opinion et de la volonté – lesquels, dans une Suisse organisée de manière fédéraliste, se déroulent essentiellement à l'échelon régional.</p> <p>L'appel d'offres concrétise les mandats prévus au niveau légal, et fixe les inputs et les outputs. Les inputs correspondent aux conditions à remplir sur le plan de l'organisation interne, des mesures à prendre en matière de personnel et des processus de gestion de la qualité à mettre en œuvre pour garantir la réalisation du mandat de prestations. Les outputs correspondent au programme tel qu'il devra être diffusé à l'avenir.</p> <p>L'appel d'offre détaillé se trouve à l'adresse http://www.bakom.admin.ch.</p>	